



# Mardi 7 mars 2006, grande journée nationale de grève et de mobilisation des jeunes et des salariés Manifestation 14h Gare SNCF Nice

Après les journées d'action du 31 janvier, du 2 février et les 500 000 manifestants contre le Contrat de Première Embauche le 7 février, le mécontentement et la volonté de développement de l'action s'amplifient.

**Depuis, les Universités de Rennes, Poitiers, Toulouse, Nantes, Brest, appellent à la grève... des AG partout !..**

Après l'apprentissage à 14 ans, le CPE instaure pour les moins de 26 ans, une période d'essai de deux ans, qui permet un licenciement sans justification. Comble d'ironie, alors même que la droite n'est pas unanime, il

fait partie du projet de loi sur l'égalité des chances...

Il constitue, avec le Contrat Nouvelle Embauche et autres contrats aidés, une destruction du droit du travail.

Les jeunes comme la majorité de la population estiment que ce contrat est une mauvaise chose pour l'emploi.

Généralisation de la précarité, bâillonnement de la jeunesse et tentative de mise au pas du salariat sont, en effet, les véritables buts recherchés par le gouvernement au service du patronat.

Comme tous les salariés, **les personnels de l'Education sont concernés** par ces enjeux.

**Nous le sommes**, car le CPE renvoie plus largement aux questions d'emploi, de qualification et de formation.

**Nous le sommes** compte tenu de nos responsabilités avec les jeunes.

Nous avons un rôle important à jouer pour permettre le succès de cette mobilisation avec les personnels et auprès des jeunes, étudiants, lycéens, apprentis dans les CFA...

**Ensemble, il est possible de faire reculer le gouvernement.**

**La FERC-CGT  
et l'UNSEN  
appellent  
à faire grève  
et à  
participer aux  
manifestations  
prévues  
mardi 7 mars.**

Une véritable insertion professionnelle des jeunes implique une autre politique de l'emploi, une autre politique de l'éducation et de la formation.

## ► Mener la bataille pour l'emploi

► **Contre la « génération précarité »**, 15 000 collègues licenciés depuis septembre 2005, une précarisation accrue surtout des jeunes sous forme de vacations, emplois de vie scolaire, contrats aidés et, au bout du compte, des personnels précaires sans droits, sans formation, sans perspectives de carrière.

► **Contre la baisse généralisée des recrutements**, moins 5 500 places aux concours externes (1 500 dans le 1<sup>er</sup> degré, 4 000 dans le 2<sup>nd</sup>), moins 800 aux concours internes, qui **hypothonne** encore plus l'avenir des étudiants et des personnels précaires.

► **Contre une carte scolaire catastrophique**, suppression de 2 083 emplois statutaires et de 2 600 supports contractuels dans le 2<sup>nd</sup> degré, et pour 34 000 élèves de plus dans le 1<sup>er</sup> degré, seulement 694 créations. En 4 ans, près de 80 000 emplois d'encadrement éducatif liquidés !

## ► Mener la bataille pour l'Education

. **Promouvoir l'école maternelle**, la scolarisation des 2 ans, maintenir et développer les dispositifs de l'enseignement adapté, la réduction des effectifs classes.

. **Créer les conditions d'une scolarité commune au collège**, d'une orientation valorisante vers plus de choix de formation et de qualification.

. **Reconnaître l'égalité des voies** de formation technologiques, professionnelles et générales.

. **Mettre en place une véritable politique de remédiation** de la difficulté scolaire, du dispositif ZEP...

**C'est à ce prix  
que le service public d'Education  
peut contribuer à l'égalité des chances !  
Manifestation 14h Gare SNCF Nice**

**Ensemble le mardi 7 MARS,  
combattre le CPE, c'est affirmer d'autres  
choix d'avenir pour les jeunes.**

**Ces choix passent par  
une autre politique éducative.**

**C'est urgent,  
c'est indispensable,  
c'est possible !**



Tract 07 mars.06

*A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous*

**Je souhaite :**     *prendre contact*     *me syndiquer*

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Grade ou corps ..... Discipline .....

Établissement .....

Code postal ..... Commune .....